

Libre propos

## L'ISOLEMENT ET LA SOLITUDE DES PERSONNES ÂGÉES AU PRISME DU REGARD DÉMOGRAPHIQUE

Michèle Dion

Caisse nationale d'assurance vieillesse | « *Gérontologie et société* »

2016/1 vol. 38 / n° 149 | pages 55 à 66

ISSN 0151-0193

ISBN 9782858231003

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2016-1-page-55.htm>

Pour citer cet article :

Michèle Dion, « L'isolement et la solitude des personnes âgées au prisme du regard démographique », *Gérontologie et société* 2016/1 (vol. 38 / n° 149), p. 55-66.

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'assurance vieillesse.

© Caisse nationale d'assurance vieillesse. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



## Partie 2

# Appréhender l'isolement et la solitude des personnes âgées : regards pluridisciplinaires

# L'isolement et la solitude des personnes âgées au prisme du regard démographique

**Michèle DION**

Professeur émérite de Démographie, Centre Georges Chevrier, UMR 7366-CNRS,  
Université de Bourgogne/Franche-Comté

**Résumé** – *Parler de solitude, ce n'est pas toujours parler de personnes seules et, à l'inverse, parler de personnes seules, ce n'est pas forcément approcher la solitude. La solitude ne s'apprécie pas à l'aune de l'isolement : c'est un sentiment plus qu'une caractéristique. On peut être isolé de multiples manières : géographique, sociale, affective, mais on sentira éventuellement la solitude sans qu'aucun des critères d'isolement ne soit présent. Dans cet article, il sera question de poser le regard d'une démographe sur cette épineuse question et de revenir sur les principaux indicateurs qui permettent aujourd'hui de mesurer l'isolement et d'appréhender la solitude.*

**Mots clés** – veuvage, précarité, retraite

**Abstract – Isolation and solitude of old people by a demographer's eye**

Talking about solitude doesn't always mean talking about lonely people and, conversely, talking about lonely people doesn't necessarily help approaching solitude. Solitude isn't measured in terms of isolation: it is more a feeling than a characteristic. One can be isolated in many different ways: geographically, socially, emotionally, but one might also feel solitude without showing any of isolation criteria. In this article, we'll have a demographer's eye on how to tackle this sensitive issue and will reconsider the main indicators which now allow us to measure isolation and apprehend grasp solitude.

**Keywords** – widowhood/widowrhood, precariousness, retirement

Parler de solitude, ce n'est pas toujours parler de personnes seules et, à l'inverse, parler de personnes seules, ce n'est pas forcément approcher la solitude. La solitude ne s'apprécie pas à l'aune de l'isolement : c'est un sentiment plus qu'une caractéristique. On peut être isolé de multiples manières : géographique, sociale, affective, mais on sentira éventuellement la solitude sans qu'aucun des critères d'isolement ne soit présent. On voit bien que la notion de solitude est délicate. Elle ne se laisse pas appréhender facilement tant elle est complexe et relève plus d'un ressenti que d'une réalité palpable.

Qu'en est-il de la solitude des personnes âgées ? Aujourd'hui, nombre de « plans » se mettent en place, à différents échelons, communal<sup>1</sup>, départemental<sup>2</sup>, régional, etc., et intègrent cette préoccupation, en souhaitant « lutter contre la solitude des personnes âgées ». Cette énergie dépensée, qui concerne toutes les structures, des écoles maternelles aux associations de retraités, est paradoxale puisque notre société se plaît à l'individualisme, au rejet de ce qui est hors norme et bien souvent hors jeunesse !

En alliant connaissances gérontologique et démographique nous évoquerons deux situations souvent à l'origine de la solitude des personnes âgées, le veuvage et la précarité, dont les implications sur le mode de vie au grand âge sont particulièrement significatives.

## Les déterminants de la vie en solo pendant la vieillesse : un facteur de vulnérabilité sociale ?

À qui s'adressent toutes ces initiatives qui tournent autour de « Vaincre la solitude des personnes âgées » ? A-t-on une idée du nombre de personnes âgées concernées ? Qui mettre à destination de toutes ces entreprises ? Quelles sont les personnes âgées qui se déclarent souffrant de solitude ? Par le biais des divers entretiens que nous avons menés auprès de cette population<sup>3</sup>, la solitude, quand elle est évoquée, n'est pas toujours en rapport avec une situation d'isolement géographique, social ou affectif. C'est plutôt la rupture dont une personne a été victime qui fait apparaître la solitude. La principale rupture évoquée est celle du veuvage.

Côté démographie, comment estimer le nombre de personnes susceptibles d'avoir vécu cette rupture d'union ? L'Insee publie chaque année des statistiques de décès selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial. En 2013, en France, 219 000 personnes mariées sont décédées. 193 620 avaient plus de 60 ans<sup>4</sup>. Voyons comment se répartissent les décès de ces mariés de plus de 60 ans selon le sexe.

<sup>1</sup> Par exemple, l'attribution par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) du label Ville Amie des Aînés.

<sup>2</sup> Par exemple, la création de « Guichet unique ».

<sup>3</sup> En 2009 la CARSAT Bourgogne/Franche-Comté (BFC), a réalisé une étude sur le veuvage. Cette étude avait pour but d'étudier la population des veufs afin de mettre en place, au sein de la CARSAT BFC, une « Cellule veuvage » qui vienne en aide à cette population. Ce qui fut fait.

<sup>4</sup> Cette simple donnée nous fait toucher du doigt à quel point la mortalité intervient à des âges de plus en plus élevés : 88,5 % des décès interviennent dans la population des mariés au-delà du 60<sup>e</sup> anniversaire.

**Tableau 1 – Répartition selon le sexe et l'âge des décès de personnes mariées de plus de 60 ans**

Âge	Ensemble	Hommes	Femmes
60-64	16 981	11 902	5 079
65-69	21 337	15 298	6 039
70-74	21 916	15 721	6 195
75-79	30 741	22 058	8 683
80-84	40 665	29 319	11 346
85-89	37 569	27 771	9 798
90-94	20 901	15 999	4 902
95-99	3 044	2 489	555
100-104	452	357	95
105 et plus	14	7	7
<b>Total</b>	<b>193 620</b>	<b>140 921</b>	<b>52 699</b>

Sources : Insee, statistiques de l'état civil, 2013.

- Nombre total de décès en France en 2013 : 558 408.

- Nombre total de décès de personnes mariées : 218 861.

Première constatation : un peu moins des trois quarts (72,8 %) des décédés mariés de plus de 60 ans sont des hommes. Autrement dit, en 2013, 141 000 femmes sont devenues veuves, contre 52 700 hommes qui sont devenus veufs, soit un rapport de masculinité (H/F) égal à 2,67<sup>5</sup>. 2013 n'est pas une année exceptionnelle : la surmortalité masculine, constatée à chaque âge, laisse nombre de femmes seules tous les ans sensiblement dans les mêmes proportions. Quand on considère les décès intervenant au-delà de 75 ans, âge de plus grande fragilité, et de 85 ans, âge auquel interviennent plus fréquemment les désagréments de santé, les écarts sont encore plus prononcés :

**Tableau 2 – Répartition par grand groupe d'âges des décès de mariés de plus de 60 ans et rapports de masculinité**

Âge	Ensemble	Hommes	Femmes	Rapport de masc.
60 ans et plus	193 620	140 921	52 699	2,67
%	100,0	72,8	27,2	
75 ans et plus	133 386	98 000	35 386	2,77
%	100,0	73,5	26,5	
85 ans et plus	61 980	46 623	15 357	3,04
%	100,0	75,2	24,8	

Sources : Insee 2013 et nos calculs (% et rapports de masculinité).

<sup>5</sup> Rapport de masculinité : nombre d'hommes pour cent femmes. Ainsi, pour 267 décès d'hommes mariés de plus de 60 ans on enregistre cent décès de femmes mariées de plus de 60 ans. Au-delà de 85 ans il y a trois fois plus (3,04) de décès d'hommes mariés que de décès de femmes mariées.

La mort d'un proche, que nous avons évoquée par le biais du veuvage, est ressentie aux âges élevés comme la perte d'un « témoin ». Chaque décès de l'entourage constitue, à la fois, un rappel à l'ordre et un rétrécissement de l'environnement familial et amical. Les complicités, tout au long de la vie, se font principalement entre gens des mêmes générations, qui ont vécu en commun les mêmes événements, bons ou mauvais, et qui se sont ainsi forgés des points d'ancrage et de mémoire. La disparition de ceux avec lesquels on se comprenait, presque instinctivement, génère le sentiment de solitude car plus personne n'est capable de donner la réplique, de se souvenir d'un autre temps, d'évoquer le passé et surtout de vous rappeler le temps de la jeunesse. C'est à une disparition des points de repère que doit faire face celui qui survit. Même si l'entourage se veut attentif, le manque de personnes de « son âge » est une épreuve : la présence d'êtres plus jeunes, trop jeunes, même si elle les distrait, ne casse en rien la solitude. Comme si au-delà d'un certain âge on n'avait plus rien à dire de peur d'être incompris, d'apparaître comme étant d'un autre monde. D'où l'injonction qui est souvent faite aux personnes âgées de fréquenter des clubs, des associations, etc., « du troisième âge » qui les mettent en contact avec des gens de leur génération. Généralement elles répugnent à ces fréquentations. C'est que les liens ne se créent pas à la demande et qu'il faut du temps pour se constituer un cercle de connaissances et que, de toute façon, le temps n'est plus aux souvenirs qu'on pourra engranger. Pourquoi ne pas admettre que la mémoire peut faire fonction d'occupation ? Pourquoi n'accepter que les rêves qui appellent demain et pas ceux qui rappellent hier, voire avant-hier ? La lutte contre la solitude prend parfois des allures d'acharnement quand elle veut trop immerger dans le présent. Certes, ne pas laisser les personnes âgées seules peut être louable, mais il conviendrait d'y réfléchir et de n'agir que si les visiteurs sont capables d'écoute, capables d'apprécier les peines et non pas de trouver un remède. Quand une personne âgée avoue : « j'ai perdu tous mes amis », il faudrait comprendre qu'elle est face à une véritable désolation et que la perspective d'assister à une conférence intitulée « *Comment fabrique-t-on le chocolat* » ne la tente guère, même si la proposition en a été faite avec les meilleures intentions du monde. En France, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, on comptait 3 470 000 (3 468 412) personnes âgées de plus de 80 ans, soit 7,4 % de la population totale ; la même année, on avait enregistré 558 000 (558 408) décès, dont 329 000 (329 202), 59,0 %, intervenus à plus de 80 ans. À elles seules ces deux données suffisent à montrer à quel point les plus de 80 ans sont « cernés » par la mort, pour eux-mêmes et pour leurs compagnons d'âges : ils ne représentent que 7 % de la population totale mais ils sont concernés par plus d'un décès sur deux.

L'appréciation du nombre de personnes susceptibles d'être seules, et donc plus que les autres susceptibles de ressentir la solitude, peut aussi passer par la prise en compte des effectifs de divorcés et de célibataires, ajoutés à ceux des veufs. Le tableau suivant expose les effectifs des populations de divorcés, de célibataires et de veufs au-delà de 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Tableau 3 – Répartition selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial des plus de 60 ans**

Âge	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Célib.	Veufs	Divorcés	Célib.	Veufs	Divorcés	Célib.	Veuves	Divorcées
60 et + %	1 214 885	3 528 153	1 356 868	568 546 46,8	596 282 16,9	544 830 40,2	646 339 53,2	2 931 871 83,1	812 038 59,8
75 et + %	421 017	2 488 491	257 204	159 439 37,9	399 646 16,1	83 288 32,4	261 578 62,1	2 088 845 83,9	173 916 67,6
85 et + %	135 319	1 081 848	51 701	35 901 26,5	172 185 15,9	10 880 21,0	99 418 73,5	909 663 84,1	40 821 79,0

Sources : Insee, 2013.

L'état civil des célibataires, veufs et divorcés n'est pas le garant d'une vie isolée : ils peuvent être engagés dans une union non déclarée. Ainsi, au-delà du soixantième anniversaire, près de cinq millions (4 899 906) de personnes sont possiblement seules ; au-delà de 75 ans elles sont plus de trois millions (3 166 712) et après 85 ans plus d'un million (1 268 868). Parmi ces éventuelles personnes seules, les veufs sont majoritaires : 57,8 % pour les plus de 60 ans ; 78,6 % après 75 ans et 85,3 % au-delà de 85 ans. C'est sans conteste la population des veufs qui est surreprésentée. Il est également intéressant de relever que, quels que soient l'état matrimonial et l'âge, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes dans ces catégories laissant supposer une vie hors couple.

## Le cumul des désavantages : quand les faibles retraites riment avec l'isolement

Si le décès du conjoint laisse le survivant généralement dans la peine, à cette peine s'ajoute bien souvent, pour les veuves, une situation de grande précarité. Aujourd'hui, les femmes âgées de plus de 85 ans n'ont pas eu un large accès au monde salarié : au décès de leur mari, elles doivent donc affronter une baisse de revenu dont elles ne connaissent pas bien souvent les limites. Dans l'enquête que nous avons menée<sup>6</sup>, les veuves disaient qu'à leur chagrin s'étaient ajoutées les tracasseries administratives en tout genre, la question des droits de succession et l'ignorance du montant de ce qu'elles toucheraient par mois. Cette insécurité oblige souvent à un repli sur soi : la peur de manquer générant une situation de retrait. À cela se greffe aussi la crainte d'être à la charge des enfants. Toujours dans notre enquête nous avons également côtoyé des femmes dont le mari avait été malade et qu'elles avaient soigné, souvent au détriment de leur propre santé. Elles devaient alors faire face au manque de ce qui, durant des années, avait été leur vie : selon elles, plus personne ne les sollicitait et elles n'avaient aucune envie de s'occuper d'elles-mêmes.

<sup>6</sup> Étude réalisée pour la CARSAT BFC, déjà évoquée précédemment.

Les conditions de vie des veuves, mais également des veufs, dont le désarroi peut être tout aussi important, ne devraient pas relever de « bénévoles » ou être laissées aux bons soins des initiatives privées, si charitables soient-elles : elles sont si préoccupantes que les caisses de retraite, les organismes publics, etc., devraient les prendre en considération, alléger considérablement les procédures et montrer plus d'empathie. En s'en tenant aux chiffres des veufs de plus de 75 ans, ce sont, par an, en France, environ 135 000 personnes qui peuvent être demandeuses d'une attention particulière : il devrait être facile de s'y arrêter et d'ainsi prévenir des situations de grande fragilité.

En abordant le veuvage, nous avons déjà évoqué l'aspect financier propre aux veufs. Il convient maintenant de le traiter hors de ce cadre restreint et de l'étendre plus largement à l'ensemble des plus de 60 ans. Les faibles revenus qui engendrent de faibles moyens sont à tous les âges source de solitude. Mais si aux âges jeunes on peut espérer une amélioration de la situation, il n'en va pas de même aux âges élevés.

Selon les dernières données publiées par la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) (Solard, 2015<sup>7</sup>), la France, au 31 décembre 2013, comptait 15,6 millions de retraités de droit direct et le montant moyen des pensions s'élevait à 1 306 euros bruts, soit 1 216 euros nets. Tout régime confondu, 16,7 millions de retraités<sup>8</sup> perçoivent au moins une pension de droit direct ou dérivé (réversion). « Premier poste de dépenses de la protection sociale, les prestations destinées à la vieillesse et aux conjoints survivants s'élèvent à 307,5 milliards d'euros » (Solard, 2015, p. 9).

Depuis que les retraités, qui avaient vécu la majorité de leur temps d'activité durant les *Trente Glorieuses*, ont « étalé » des niveaux de vie confortables, il est de bon ton, en France, d'assimiler l'ensemble des retraités à des nantis. Ils détiennent « tant » de pour cent des richesses nationales, possèdent « tant » de pour cent des biens immobiliers, etc. C'est oublier un peu vite que la crise économique sévit en France depuis 1975 et que nombre de retraités d'aujourd'hui sont loin d'avoir eu des temps d'activité complets du fait de carrières en dents de scie. Même si la plupart des retraités ont acquis leur résidence principale durant leur vie active, ils sont loin d'être les « riches » qu'on veut bien nous décrire et, plus les années vont passer, plus les retraites risquent d'être minces. Ainsi, à ce jour ce sont déjà 10 % des retraités, soit 1,678 million de personnes, dont 1,168 million vivant en France, qui ne perçoivent que le *minimum* vieillesse ou une unique pension de réversion. La pension de réversion de 1 216 euros nets de droit direct ne permet pas de disposer d'un revenu élevé : un peu plus de six cents euros. Le tableau suivant présente le montant moyen mensuel de la retraite globale selon le groupe d'âges et le sexe en 2012 :

<sup>7</sup> Cette édition 2015 fait état des données disponibles au 31 décembre 2013.

<sup>8</sup> On trouvera en annexe un tableau donnant le détail des effectifs de retraités au 31 décembre 2013.

**Tableau 4 – Montant moyen mensuel de la retraite globale selon le groupe d'âges et le sexe en 2012<sup>9</sup>**

En euros

	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans et +	Ensemble
<b>FEMMES</b>						
<b>Montant moyen de la retraite globale</b>	<b>1 259</b>	<b>1 212</b>	<b>1 173</b>	<b>1 225</b>	<b>1 330</b>	<b>1 240</b>
<i>Dont :</i>						
- Droit direct	1 093	964	829	771	733	897
- Droit dérivé	120	195	288	395	534	288
- Allocations Minimum vieill.	9	10	10	10	14	11
- Autres avantages accessoires	37	43	46	49	49	44
<b>HOMMES</b>						
<b>Montant moyen de la retraite globale</b>	<b>1 797</b>	<b>1 713</b>	<b>1 626</b>	<b>1 623</b>	<b>1 687</b>	<b>1 704</b>
<i>Dont :</i>						
- Droit direct	1 714	1 617	1 522	1 503	1 539	1 600
- Droit dérivé	10	14	18	26	44	19
- Allocations Minimum vieill.	13	18	20	23	25	19
- Autres avantages accessoires	60	64	66	71	79	66
<b>Écart entre les hommes et les femmes pour la retraite globale (%) – [(femmes - hommes)/hommes]</b>						
%	<b>- 30</b>	<b>- 29</b>	<b>- 28</b>	<b>- 25</b>	<b>- 21</b>	<b>- 27</b>

Sources : DREES, échantillon inter-régimes de retraités, 2012.

Champ : retraités de droit direct, âgés de 65 ans et plus, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Ces rentes laissent peu de place pour des dépenses annexes... D'autant que plus on avance en âge plus les frais médicaux peuvent écorner ces revenus. C'est ainsi que la pauvreté<sup>10</sup> des retraités est concentrée sur les personnes âgées de plus de 75 ans et vivant seules, souvent des veuves ; elle concernait 10 % des retraités.

Dans de telles conditions, on comprend que le réflexe soit d'« économiser » et donc d'exclure des dépenses tout ce qui ne relève pas de l'essentiel. Un tel mode de vie n'incite pas à une vie relationnelle et culturelle très développée. Elle a

<sup>9</sup> Clé de lecture : un homme âgé de 65-69 ans perçoit une retraite d'un montant moyen mensuel égal à 1 797 euros. Plusieurs éléments, en moyenne, la composent : Droit direct, 1 714 euros ; Droits dérivés, 10 euros ; Minimum vieillesse, 13 euros et Autres avantages, 60 euros. On remarquera les différences, à chaque âge, entre les hommes et les femmes en matière de Droit direct (pension propre) et Droit dérivé (réversion).

<sup>10</sup> Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. Il s'élevait à 964 euros par mois et par unité de consommation en 2010 (données 2013).

surtout comme conséquence un rétrécissement de l'horizon. D'autant qu'aujourd'hui, une part non négligeable des rentes sert à aider les plus jeunes en difficultés et souvent, pour la fameuse génération pivot, des anciens institutionnalisés dont les retraites sont insuffisantes pour payer les frais d'hébergement. En outre, une nouvelle insécurité est née quant au versement régulier des pensions et au maintien de leur niveau. L'épargne est encore de mise chez les plus faibles rentiers. Quant aux biens accumulés durant la vie active, la résidence principale en particulier, ils ne sont plus envisagés comme transmissibles aux héritiers, mais seulement comme un apport pour régler les frais d'une éventuelle institutionnalisation. Ceux qui ainsi comptent « leurs sous » sont assez peu disposés à dépenser sans limites et adoptent des stratégies qui les isolent d'une société de consommation toujours tentante ; le réflexe étant de dire « non » aux propositions. Cette solitude créée par le manque de moyens est certainement une des plus vicieuses car elle n'est que rarement évoquée : comme si ceux qui la vivent avaient honte d'en faire état. D'où un repli souvent difficile à détecter, tant ceux qui le pratiquent tentent de donner le change en ne se plaignant jamais. Une société qui s'accommode que ses aînés, forces vives d'hier ayant éduqué les actifs d'aujourd'hui, n'aient plus que de longues années à vivre sans beaucoup d'espoir doit s'interroger sur sa faculté à « faire société ».

## En guise d'ouverture

Pour terminer, nous nous devons d'évoquer une solitude cachée car elle se déploie en milieu collectif : celle des personnes en institution. Quand on pense solitude des personnes âgées, spontanément on imagine un homme ou une femme seule, vivant plus ou moins chichement. C'est oublier celle des personnes « déplacées », contraintes à vivre leur fin de vie en établissement. Bien souvent, face à une collectivité on minimise une possible solitude. Pourtant elle existe bel et bien. L'âge moyen d'entrée en établissement est de 85 ans et la durée moyenne de vie en établissement est de deux ans. Il va sans dire que le recours à l'institutionnalisation n'intervient que très tardivement dans la vie des individus, qu'elle n'a généralement pas été décidée par la personne elle-même, mais plutôt souhaitée par les enfants, eux-mêmes souvent déjà âgés, et qu'elle a tous les sous-entendus de la fin de vie. À 85 ans il n'est plus temps, en EHPAD<sup>11</sup> ou autres, de se refaire un réseau, de créer des liens amicaux. Tout ce à quoi se raccrochent les personnes âgées est uniquement en lien avec un passé qu'elles n'ont pas à cœur de partager car c'est le seul trésor d'une vie dont elles voient l'issue approcher à grands pas. Leur environnement, lui aussi subissant la crise économique et donc de ce fait très contraint, n'est rythmé que par les heures de repas. Entre-temps, il semble ne rien se passer. À la solitude vécue à domicile, souvent à l'origine de la mise en établissement, se substitue la solitude à plusieurs. C'est peut-être la pire.

<sup>11</sup> En 2013, en France, 7 752 EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) accueillent 592 000 personnes ; 6 % de la population de plus de 85 ans vit en EHPAD. Sources : Observatoire des EHPAD, avril 2014.

## RÉFÉRENCE

Solard G. (dir.). (2015). *Les Retraités et les retraites*. Paris, France : Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, coll. « Études et statistiques ». Récupéré du site de la DREES : <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/retraite-edition-2015.pdf>

**email auteur : [michele.dion@u-bourgogne.fr](mailto:michele.dion@u-bourgogne.fr)**

## Annexe

### Effectifs (en milliers) de retraités dans les principaux régimes au 31 décembre 2013

	Ensemble	Droit direct		Droit dérivé (réversion)		Minimum vieillesse (ASV-ASPA)
		Retraités	dont nouveaux en 2013	Retraités percevant un droit dérivé	dont retraités percevant ce seul droit dérivé	
<b>Ensemble (tout régime)<sup>3</sup> retraités résidant en France</b>	<b>16 748 15 130</b>	<b>15 629 14 517</b>	758 715	<b>4 380 3 800</b>	<b>1 120 610</b>	<b>558 558</b>
CNAV <sup>1</sup>	13 555	12 693	666	2 774	862	419
MSA salariés <sup>2</sup>	2 501	1 909	86	752	592	17
ARRCO	11 931	10 649	573	2 921	1 282	-
AGIRC	2 778	2 257	124	602	520	-
Fonction publique d'État civil <sup>2-3</sup>	1 702	1 469	56	298	233	0
Fonction publique d'État militaire <sup>2-3</sup>	504	361	10	144	143	0
CNRA <sup>3</sup>	1 067	940	53	158	127	0
IRCANTEC <sup>2</sup>	1 878	1 623	86	300	254	-
MSA non salariés <sup>2</sup>	1 551	1 449	29	448	102	35
RSI commerçants <sup>2</sup>	1 120	908	40	281	213	6
RSI artisans <sup>2</sup>	886	657	30	246	229	4
RSI complémentaire <sup>2-7</sup>	1 177	880	57	297	297	-
CNIEG <sup>2-4-5</sup>	159	122	6	40	37	0
SNCF <sup>4-6</sup>	271	179	5	96	93	0
RATP <sup>2</sup>	43	33	1	11	10	0
CRPCEN	68	61	2	9	8	0
CAVIMAC <sup>2</sup>	52	51	1	1	1	6
Services de l'ASPA	-	-	-	-	-	69

1. Les personnes ayant reçu une pension en 2013, ayant eu leur pension traitée administrativement en 2014 et étant décédées en 2014 avant le traitement administratif de leur pension sont exclues.

2. La date de liquidation est déterminée selon la date du traitement administratif de la pension et non selon la date d'entrée en jouissance.

3. Y compris les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite.

4. Y compris les nouveaux retraités de 2013 décédés au 31 décembre 2013.

5. Y compris les liquidations au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

6. Y compris les pensions de réforme.

7. Les régimes complémentaires du RSI artisans et du RSI commerçants ont été fusionnés en 2013. Afin de pouvoir analyser les évolutions, les données des deux régimes ont été additionnées avant 2013. Il s'agit d'une approximation, car une faible part de retraités possédait une pension dans chacun des deux régimes (5 % en 2012).

Sources : DREES, *Les retraités et les retraites* - Édition 2015, p. 11.

Champ : Retraités ayant perçu une pension de droit direct ou dérivé d'au moins un régime français, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2013.

DOI: 10.3917/gsl.149.0057